

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 12 décembre 2016 à 20h30

Convocation le 05/12/2016

affichage le 15/12/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT,

Procurations : Jocelyne DUVAL à Martine ALBAN, Ludovic GERBER à Joss BERNARD, Patrice PROST à Nadine BOUTER-TURILLON, Florian DARCO à Grégoire DURANT

Secrétaire de séance : Céline MAUCHAMPS

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 7 novembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

M. Ferrand précise que si le huis clos interdit de retranscrire les débats le résultat du vote peut être communiqué, à savoir le montant de la prime accordé à chaque agent soit 250 €.

Ordre du jour

Affaires générales

- Modification des statuts de la CCJN
- Avis projet Eolien pour Enquête publique
- Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Décisions modificatives (DGD Minerais)
 - Admission en non valeurs (Loyers)
 - Dons CCAS
- Nouveau régime indemnitaire des agents

Bâtiment

- Salle polyvalente (Remplacement lave-vaisselle et tapis)

Questions diverses

Affaires générales

Modification des statuts de la CCJN

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte après délibération à l'unanimité des présents, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Jura Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces nouveaux statuts intègrent notamment la prise de 3 compétences optionnelles à savoir :

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt intercommunal (voies communales entre commune, voirie des zones d'activités,...)

- Création, aménagement, gestion et entretien des équipements sportifs d'intérêt intercommunautaire (gymnase du collège, voire terrains de foot,...)
- Création et gestion de maisons de services au public.

Pour chacune de ces compétences l'intérêt intercommunal devra être précisé. Il le sera dès l'intégration des 7 nouvelles communes.

Avis Projet Eolien pour enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique est en cours concernant un projet éolien sur les communes de SERMANGE, GENDREY et SALIGNEY. Ce projet est porté par la communauté de communes en lien avec la société de développement OPALE.

Après délibération, le Conseil municipal avec 12 voix pour et 2 abstentions émet un avis favorable sur ce projet.

Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal de Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il sera envoyé aux différents organismes.

Il rappelle les enjeux de ce document déjà exposé en conseil qui regroupe l'ensemble des risques majeurs existants et potentiels sur la commune ainsi que les moyens et l'organisation prévue et mise en place pour y faire face. Ce document permet ainsi à chacun d'être opérationnel en s'appuyant sur des fiches pré établies. Ce document sera mis en ligne sur le site internet, accessible à tous.

Après délibération, le Conseil municipal valide le PCS et autorise le Maire à établir l'arrêté correspondant pour son application.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

- | | |
|------------------|------------------------|
| - Cpte 2315/32 | - 3 334.04 € |
| - Cpte 2315/24 | + 3 334.04 € |
| - Cpte 2132 | + 146 685 € |
| - Cpte 2315/32 | - 146 685 € |
| - Cpte 2315-041 | 18 573.96 € (dépenses) |
| - Cpte 238-041 | 16 046.00 € (recettes) |
| - Cpte 16878-041 | 2 527.96 € (recettes) |
| - Cpte 6531 | + 1 430 € |
| - Cpte 752 | + 1 430 € |

Après délibération, le Conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'admission en non-valeur de dettes irrécouvrables pour un montant de 1 528.03 € concernant la location du local commercial de l'ancienne poste.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, ces admissions-en non-valeur.

Dons CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un don pour le CCAS doit être fait d'un montant de 930 € correspondant au paiement des différents repas du 11 décembre dernier.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents ce don.

Nouveau régime indemnitaire des agents

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime indemnitaire est mis en place pour les agents et qu'il remplacera toutes les primes pré existantes. Il est donc nécessaire de valider un organigramme fonctionnel, une fiche de poste pour chaque agent ainsi que le nouveau régime composé de 2 primes dont une sera attribuée selon des critères préfixés (CIA).

Après délibération, le Conseil municipal avec 3 abstentions et 11 pour,

- Valide l'organigramme, (l'ensemble des agents sont placés sous la responsabilité directe du Maire),
- Valide les fiches de poste des agents,
- Valide le classement de tous les agents en groupe 1 compte tenu de leur technicité respective, de leur autonomie dans leur poste et de leur responsabilité,
- Valide la mise en place de l'IFSE et de la CIA, ainsi que le maximum des plafonds tels que défini par le décret,

Bâtiment

Salle polyvalente (Remplacement lave-vaisselle et tapis)

Madame PAILLARD informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Après présentation des différents devis, le Conseil municipal valide après délibération à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise BERSOT pour un montant de 4 300 € TTC.

Madame PAILLARD présente le devis concernant le changement de tapis de la salle polyvalente ainsi que celui de la mairie dans le cadre du dossier Ad'ap.

Le Conseil municipal souhaite que d'autres devis soient demandés, tout en recherchant à minimiser la surface de ces 2 tapis.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire informe le Conseil municipal de la demande du foyer rural pour la gratuité de la salle polyvalente pour leur location qui a eu lieu le 19 et 20 novembre

dernier. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande conformément à la règle en vigueur.

2 – M. FERRAND informe le Conseil municipal des décisions prises par la commission économie concernant le montant du loyer pour le bail commercial sis 2 Rue de Dole.

Il sera établi entre la mairie et le locataire :

- Une convention d'occupation précaire commerciale du 01/01/2017 au 31/03/2017 (gratuité)

- un bail précaire commercial d'un an soit du 01/04/2017 au 31/03/2018 pour un montant mensuel de 250 €

- un bail commercial à partir du 01/04/2018 pour un montant mensuel de 500 € révisable chaque année selon l'indice INSEE

Le Conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité des présents.

3 – Mme BERNARD regrette que le Conseil municipal n'ait pas validé la dépense de 600 € pour faire une annonce dans une revue spécialisée pour la recherche de médecins. Monsieur le Maire précise que beaucoup de démarches ont été faites et par conséquent une telle somme n'a pas été jugée pertinente ni nécessaire pour le moment.

4 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'une personne est intéressée pour le local commercial sis 2 Place Arthur Gaulard. Elle se charge d'organiser la visite.

5 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que les deux radiateurs dans l'entrée de la salle polyvalente ont été posés.

6 – Mme PAILLARD précise au Conseil municipal qu'il faudra valider le règlement de l'opération façade qu'elle vient de recevoir, elle précise qu'une réunion sera programmée mi janvier 2017.

7 – M. THEVENOT informe le Conseil municipal de la fin de contrat de location concernant le copieur de la mairie. Il dispose de 3 propositions.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide de retenir l'offre de l'entreprise AVENIR BUREAUTIQUE.

8 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la demande des écuries MARTENOT concernant la réfection du chemin desservant sa propriété. Le Maire précise que ce chemin appartient à l'ASSOCIATION FONCIERE et non à la commune, c'est donc celle-ci qui doit traiter cette demande en première approche.

9 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la réalisation des travaux de réfection de conduite d'eau par le SIED en 2017, dans le lotissement du Grand Domaine.

10 – M. GOUNAND souhaite remercier la commission fleurissement et les agents communaux pour les décorations de Noël qui ont reçues de nombreuses félicitations.

La séance est levée à 23h30